



LES ÉNERGIES
QUI NOUS RASSEMBLENT

Le projet éolien envisagé à Maux

LE PARTENARIAT PaCS ET LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LA COMMUNE DE MAUX

Le PaCS : un partenariat entre la collectivité et SOLVEO

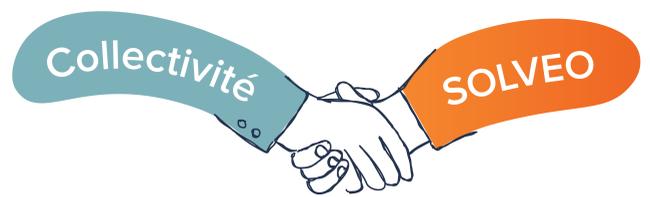
(La commune n'a pour l'instant pas souhaité approfondir cette proposition de partenariat)

Les principaux atouts du PaCS

Une société créée pour le projet



Un Co-Développement tout au long du projet



Le partenariat permet à la Collectivité de suivre l'avancée des études, de participer aux décisions majeures du projet (implantation, taille des éoliennes ...) via un comité de pilotage réuni régulièrement.

Une concertation en continu

Des temps d'échange sont organisés afin d'informer les habitants sur le projet éolien et répondre à leurs questions (permanence, porte à porte, lettres d'informations ...).

Un groupe de travail avec les habitants est également mis en place pour discuter des actions qui pourront être menées sur le territoire, grâce aux retombées économiques du parc éolien.

Un partage de valeur dans la durée

Une fois l'autorisation environnementale obtenue, la Collectivité et SOLVEO participent ensemble au financement du projet, à hauteur de leur participation au capital.

La Collectivité et SOLVEO partagent les retombées économiques liées à la vente de l'électricité sur toute la période d'exploitation du parc.

La Collectivité finance des actions liées à la transition énergétique sur son territoire.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ESTIMÉES*

TAXES ET IMPÔTS RÉGLEMENTAIRES
(IFER +TFPB)



≈ 57 000€ / an

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
SUPPLÉMENTAIRES LIÉES AU
PARTENARIAT PACS



≈ 33 000€ / an

* Pour la Commune, basées sur un projet de 5 éoliennes de 5MW, avec les règles fiscales en vigueur en 2023 et un partenariat PaCS